

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 25/09/2023

OBJET : Avenant n°2 avec la société ROLLET SAS Lot 03 pour la construction de la salle des fêtes et d'une crèche

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation 19/09/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaients présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD (arrivée au point n°5), Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Xavier FELIX

Ludivine CHIERICI à Bruno PONNET

Excusés

Linda BEGGUI

Fabrice MORICHON

Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier FELIX est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230925-AA20SEPT2023-DE

Xavier FELIX expose :

Montant initial du marché

- Montant HT : 92 153.95€
- Montant TTC : 110 584.74€

L'avenant n°1 concernait la prolongation de la durée du marché jusqu'à la fin des travaux

Montant de l'avenant n°2

- Taux de la TVA : 20%

Dans le cadre des travaux de construction d'une salle des fêtes à ANSE, des prestations supplémentaires non prévues initialement sont devenues nécessaires. Il convient dès lors d'acter ces modifications affectant le lot 03 par avenant.

Les travaux supplémentaires sont détaillés dans le devis annexé au présent avenant et concernent :

- Plus-value vitrophanie "Liberté-Egalité-Fraternité" (+ 507,00 €)
- Plus-value pour 2 mains-courantes en inox au lieu de laquée (+ 396,00 €)

Les prix nouveaux correspondant à ces prestations supplémentaires sont fermes et non actualisables.

Par ailleurs, des prestations prévues initialement n'ont pas été réalisées (ajustement en cours de chantier) et des moins-values ont été constatées. Il convient donc d'ajuster les quantités réellement réalisées.

7.2 - CF 1/2h non retenu sur portes K1, K2 et K3 - 693,00 €

5.2.10 – Moins-value ventouses sur les 4 portes d'entrée de la salle des fêtes - 2 076,00 €

5.2.12 – Moins-value ventouses sur porte accès loges SDF 0-15 - 519,00 €

10.2.4 – Moins-value ventouses sur portail 04 - 252,00 €

11.10.1 - Boîte aux lettres extérieure - Pose encastrée - 294,00 €

Suppression de 4 bâtons maréchaux (intérieur et extérieur) sur portes MEX SDF 02 et 03 - 182,00 €

Soit une moins-value de 4 016,00 € HT

- Montant HT : - 4 016.00€ - 903.00€ = -3 113.00€
- Montant TTC : - 3 735.60€

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230925-AA20SEPT2023-DE



- Montant HT : 89 040.95€
- Montant TTC : 106 849.14€

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relatives aux attributions accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal,

Dont acte

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire